



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question écrite n° 10731

Texte de la question

M. Jacques Floch appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur l'avenir de La Poste au moment où se négocie le contrat de plan entre l'entreprise et l'Etat. Cette entreprise qui remplit efficacement sa mission de service public dévolue par la loi de 1990 se trouve dans une situation financière extrêmement fragile à la veille d'une nouvelle étape de libéralisation. Cette évolution de l'environnement postal s'effectue alors que La Poste continue de supporter le coût des missions d'intérêt général qui ne peuvent être financées par les seuls revenus de ses activités. Il en va ainsi du transport, de la distribution de la presse et de l'aménagement du territoire à travers le réseau postal. De plus, le versement à l'Etat de l'intégralité des dépenses de pensions concédées ou à concéder à ses agents retraités n'est pas neutre malgré la stabilisation obtenue dans le précédent contrat de plan. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'elle entend prendre au moment du nouveau contrat de plan pour permettre à La Poste de faire face aux évolutions réglementaires et à la concurrence élargie en France et en Europe.

Texte de la réponse

La ministre déléguée à l'industrie a eu l'occasion de prendre la mesure des enjeux immenses de cette belle entreprise de service public qu'est La Poste. Les attentes exigeantes de ses clients, l'ouverture progressive de ses marchés et la nécessité de renforcer son bilan font peser sur elle de redoutables défis. L'Etat, au fil du précédent contrat de plan, a intégralement tenu ses engagements ; il a en particulier pris à sa charge la dérive annuelle des charges de retraite de La Poste, pour un montant croissant chaque année de près de 100 millions d'euros. Il a, conformément aux « accords Galmot » conclus avec la presse, réévalué les tarifs appliqués au transport de presse pour un montant qui représente aujourd'hui près de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires supplémentaire pour La Poste. L'Etat aura à coeur, dans la négociation du contrat de plan, de faire émerger une vision commune à l'avenir de La Poste entre l'entreprise, ses salariés, ses partenaires économiques et sociaux. D'un effort partagé doit surgir une entreprise tournée vers l'avenir et confiante dans ses ressources.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Floch](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10731

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 462

Réponse publiée le : 3 mars 2003, page 1627